81e ANNÉE. — N° 60. DIMANCHE 25 MAI 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 3 fr. 50
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

La seule chose qui compte !

Les journées qui viennent de s'écouler auront été fertiles en émotions contre lesquelles il faut nous raidir ! Français, bouchons nos oreilles et fermons nos cœurs à toutes les voix qui ne sont pas celles de Pétain parce que c'est la seule qui parle pour le bien de la France.

Si nous avons beaucoup à nous pardonner à nous-mêmes, nous n'avons rien à nous faire pardonner des autres ! Des reproches, certes, nous en avons mérités, mais ce n'est ni d'outre-Manche, ni d'outre-Atlantique qu'ils doivent nous venir. Nous nous reconnaissons coupables, mais envers notre pays seulement !

A présent, c'est fini ! Notre résolution est prise de ne penser qu'à la France et de n'agir que par rapport à elle. Nos forces diminuées nous voulons les consacrer toutes à l'œuvre de réparation et de relèvement pour que la France puisse survivre d'abord à sa défaite et il n'y aura pour nous de bonnes actions que celles qui y contribueront.

Birmarck, qui savait diriger un pays, disait que l'indignation ou la rancune ne sont pas des états d'esprit politiques. Il précisait ainsi qu'on mène mal les affaires d'un État si l'on cède à des passions sentimentales, à des enthousiasmes, à des colères, à des entraînements du cœur ! Aimer ! Haïr ! Cela ne doit compter que dans la mesure où l'on peut s'en servir pour l'intérêt majeur d'un pays qui reste la grande règle de ses dirigeants. Affaire de calcul méthodique, de réflexion et de raison.

La France, au cours de son histoire, aura encouru bien des critiques, sauf d'avoir été un pays calculateur et égoïste. Il lui est même arrivé parfois de mal servir les intérêts du monde en négligeant trop les siens. Il lui est arrivé parfois de mériter des leçons de sagesse, mais non pas des leçons d'honneur ! Plutôt qu'à elle, il faudrait en donner à ces mauvais alliés qui dès 1939 ont commencé à ne pas tenir leurs engagements, qui en Belgique et à Dunkerque nous ont abandonné au danger en s'enfuyant et dont ce n'est pas notre faute s'ils se sont trahis eux-mêmes en nous trahissant.

Etant sûrs de notre bon droit, nous pouvons garder le cœur ferme sous le coup des nouvelles émouvantes et dramatiques qui se sont succédées et nous en tenir à la résolution de les laisser apprécier par ceux qui sont au gouvernement, seuls en mesure de juger le bien qu'ils peuvent en tirer.

Au surplus, sur le fait même qui a causé l'étonnante et douloureuse déclaration de Washington notre confrère, le Temps, *lui oppose une irréfutable objection.*

C'est en octobre dernier que fut décidé dans l'entrevue de Montoire le principe de la politique franco-allemande qui se développe aujourd'hui. Il y a donc sept mois que la France a reconnu et accepté ce que notre confrère appelle une « impérieuse nécessité »... Si cette conduite paraissait mauvaise, c'est alors qu'il fallait le condamner.

L'a-t-on fait ? Au contraire ! On l'a approuvée. Puisque quelques semaines après les Etats-Unis donnaient à la France cette marque d'amitié et à Pétain cette marque de confiance, qui nous émut profondément, d'envoyer l'amiral Leahy, ami personnel du Président, représenter à Vichy, la Grande République Américaine.

Depuis lors, rien n'a changé dans la politique française. Pourquoi, comment et à cause de quoi y aurait-il quelque chose de changé dans les sentiments et dans la politique des Etats-Unis ?...

Il faudra nous habituer à n'être pas compris des autres et que cela ne nous fasse pas fléchir. Nous savons que ce n'est pas dans la joie, mais dans la douleur que nous relèverons la France. La seule chose qui compte c'est d'y réussir !

Emile LAPORTE.

L'Amiral Darlan s'adresse au Peuple de France

« De l'issue des négociations en cours, a-t-il dit, dépend étroitement l'avenir de la France. Il s'agit pour elle de choisir entre la Vie et la Mort. Le Maréchal et le Gouvernement ont choisi la Vie. »

L'Amiral Darlan a prononcé une allocution radiodiffusée au cours de laquelle il a dit notamment :

Vous avez déjà entendu notre chef, le Maréchal Pétain, vous dire que c'est avec son approbation que je me suis rendu à l'invitation du chancelier Hitler et que les conversations entre le chef du Reich allemand et moi-même sont approuvés par lui et par le gouvernement.

Le Marechal m'ayant fait le redoutable honneur de me désigner pour le seconder dans sa lourde tâche, je viens vous apporter des précisions que vous attendez avec impatience.

Le chancelier ne m'a pas demandé de lui livrer notre flotte.

Tout le monde sait — et les Anglais mieux que quiconque — que je ne la livrerai à personne.

Le chancelier ne m'a demandé aucun territoire colonial. Il ne m'a pas demandé de déclarer la guerre à l'Angleterre. Pourquoi l'eût-il fait ?

L'Allemagne, qui a commencé la guerre seule, se juge capable de la terminer seule contre n'importe quelle coalition.

A aucun moment de la conversation, il n'a été question d'un abandon quelconque de la souveraineté française.

La France choisit librement la voie dans laquelle elle s'engage.

D'elle dépendent son présent et son avenir.

Elle aura la paix qu'elle se sera faite elle-même.

Elle aura, dans l'organisation européenne, la place qu'elle se sera préparée.

Rappelez-vous — certains paraissent l'oublier — que la France a subi la plus grave défaite de son histoire, que les trois cinquièmes de son territoire métropolitain sont occupés, que nous avons un million et demi de prisonniers.

.....

...C'est à la suite d'une débâcle indescriptible, dont beaucoup d'entre vous gardent l'horrible souvenir. C'est à la suite de la défection de nos alliés d'alors. C'est à la suite de la carence d'un gouvernement qui déclarait vouloir continuer à se battre sans en avoir les moyens, mais qui, en réalité, ne songeait qu'à fuir, que le Maréchal a été appelé à prendre en mains les destinées du pays et a demandé l'armistice dans l'honneur.

En juin 1940, le vainqueur pouvait refuser l'armistice, nous écraser et rayer la France de la carte du monde. Il ne l'a pas fait.

En mai 1941, le vainqueur accepte de négocier avec le gouvernement français.

Depuis l'entrevue de Montoire, au cours de laquelle le principe de la collaboration a été décidé, la France a marqué, par des gestes, son désir de poursuivre cette politique.

Ce sont ces gestes qui ont déterminé le chancelier à nous accorder les atténuations aux conséquences de la défaite et aux conditions de l'armistice que vous venez d'apprendre.

Ecoutez bien mes paroles : *De l'issue des négociations en cours dépend étroitement l'avenir de la France.*

Il s'agit, pour elle, de choisir entre la vie et la mort.

Le Maréchal et le gouvernement ont choisi la vie.

Votre devoir est tout tracé : Suivez le Maréchal, aidez-le de toutes vos forces, comme je le fais moi-même, dans son œuvre de rénovation nationale.

Comme lui, comme moi, dans vos pensées et dans vos actes, inspirez-vous exclusivement des intérêts supérieurs de la France.

CHRONIQUE DU LOT

EN SUIVANT LE GUIDE...

De Roc-Amadour à Padirac

Quittons Roc-Amadour, sa légende et sa mystique, et tout imprégnés encore de cette atmosphère bienfaisante à l'esprit et au cœur, gagnons Padirac et son gouffre... La route est grise, tortueuse, empierrée, car la simplicité du Causse continue...

Le vol rapide et bas des perdrix au plumage gris et feu, au bec couleur de carmin, met une note gaie dans le paysage champêtre, si calme. C'est la saison des couvées et les ailes de ces mères sont frémissantes de crainte pour le nid abandonné à l'approche des humains ! Dans les champs de blé déjà haut où l'épi prometteur se devine, les cailles égrènent leur chant très doux, sur trois notes...

En approchant d'Alvignac-Miers, de belles propriétés offrent leur opulence à nos regards admiratifs, les poules, devant nous, fuient en gloussant effarouchées, sur la route... ; plus loin de belles villas aux fenêtres fleuries de géraniums multicolores donnent un aspect riant à cette toute petite ville si charmante, semblable à une oasis dans ce cadre austère où quelques dolmens isolés rappellent la Gaule et... la lande bretonne...

Le grand Hôtel d'Alvignac-Miers révèle un luxe inusité, mais nous sommes dans une station thermale fréquentée par les malades de l'intestin, à qui les eaux de Miers sont bénéfiques.

Voici enfin le plateau de Padirac, comme point de mire un bâtiment moderne : le bureau de Poste, d'une grande utilité d'ailleurs aux touristes si nombreux en été ! J'ai vu, dans un passé proche (où les chevaux-vapeur circulaient librement) d'innombrables voitures stationner autour, près de l'entrée du Gouffre. Et de longues caravanes de touristes se dirigeaient vers la merveille souterraine... Les types d'humanité de tous les pays du monde se côtoyaient amicalement. C'était le temps où les hommes ne pensaient pas, insouciants, à la guerre qui les menaçait ; où les circuits d'autocars rayonnaient à travers la France, où les conversations dans toutes les langues se croisaient en une amusante cacophonie.

Mais, entrons dans l'ascenseur du Gouffre de Padirac, cette ferraille ressemble à celle de tous les ascenseurs..., particulièrement à celui de la Tour Eiffel ! Cependant, il ne nous élève pas dans l'espace, il s'enfonce au contraire dans une vertigineuse descente vers les entrailles de la terre quercynoise. Fermons les yeux pendant ce trajet rapide et « mécanique », rouvrons-les, car le spectacle de la nature commence..., nous sommes dans la Caverne des Mille et Une Nuits, grâce à la féerie de la lumière électrique...

Montons dans une barque qui sillonne la rivière souterraine, curieuse révélation. Saurai-je vraiment décrire un à un les « tableaux immuables » de cette représentation ?... Je crois que je jetterai sur le papier mes impressions, comme une gerbe que je voudrais éclatante de vérité ; mais si elles sont confuses ou trop brèves, amis lecteurs, vous y sentirez tout de même une profonde admiration qui germera aussi en vos esprits, et vous incitera à voir ou à revoir ce lieu enchanteur.

Sur la frêle embarcation qui glisse silencieusement au fil de l'eau glacée et calme, le guide qui précède, parle de sa voix unie, monocorde... Malgré l'intérêt de ses paroles, je n'écoute pas, je regarde..., toute à l'émotion que je ressens. Est-il vrai que nous soyons dans une grotte où la main de l'homme n'a rien sculptée de ces merveilles dans ces murs aux reliefs si artistiques, couleur de glaise..., dans ces voûtes aux arcs inégaux, mais magnifiques ? Non ! je ne rêve pas, c'est bien vrai !... Mais ne profane-t-on pas ici le refuge secret de quelque divinité de la terre ?... Et j'imagine des ombres nous frôlant doucement. Des majestueuses voûtes s'échappent de larges gouttes brunes, pleurs mystérieux, larmes d'un muet sanglot... Rêverie...

Voici la « salle » selon l'expression du guide où émergent du sol et des parois des centaines de choux-fleurs de pierre au dessin si parfaitement naturel qu'on les croirait échappés d'une voiture de maraîcher et figés en ce lieu inattendu... Les stalagtites et stalagmites, cierges de glace transparente ou neigeuse se dressent ou retombent dans une belle harmonie de lignes et retiennent les reflets de lumière dans un scintillement féérique..., oui ! vraiment !...

La petite rivière poursuit sa route vers l'inconnu ! Le rocher se resserre en une brèche qui n'est plus qu'une fissure où l'eau disparaît..., où l'homme ne passera jamais... J'aime cette sensation d'infini qui gardera son mystère... éternellement...

Nous remontons vers la machine qui nous déposera sur la terre ferme. On est ébloui par la lumière du jour, par l'éclat du soleil, mais intérieurement on rend un hommage vibrant à la nature qui créa toute seule, grâce à ses éléments, de telles merveilles !...

Lise QUERCY.

Au prochain numéro

L'extrême abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de l'intéressante série d'articles : « Autour de la Cathédrale ! »

AUX HOTELIERS ET RESTAURATEURS

La Préfecture communique :

Les hôteliers, restaurateurs, exploitants de pensions de familles et de tous établissements servant des repas et collations sont informés que l'arrêté interministériel du 2 mai 1941 sur la réglementation des restaurants entre en vigueur à compter du 23 mai 1941. Le texte de cet arrêté devra être affiché dans chaque établissement.

Mort de Jean Barancy

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Jean Barancy, décédée à Cahors à l'âge de 89 ans.

Mme Jean Barancy, veuve de Victor Nadal, rédacteur au « Figaro », journaliste bien connu à Paris, était, également, un écrivain réputé et l'auteur de plusieurs romans qui sont très appréciés. Elle était membre de la Société des Gens de lettres.

Ces jours derniers, victime d'un accident, elle dut être transportée à l'hôpital, mais malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués, elle est décédée vendredi.

Nous saluons la mémoire de la regrettée disparue, une sympathique doyenne de notre cité, et nous adressons à M. Soliman Nadal, aux familles Bouzou, Barancy, Mouchan, Gagnebé, Breil nos bien sincères condoléances.

Distribution des feuilles de pain et matières diverses pour le mois de juin

Les feuilles de pain et de matières diverses pour le mois de juin seront distribuées aux consommateurs de la Commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi 26 mai : personnes dont le nom de famille commence par les lettres A et B.

Mardi 27 mai : les lettres C, D, E.

Mercredi 28 mai : les lettres F, G, H, I.

Jeudi 29 mai : les lettres J, K, L, M.

Vendredi 30 mai : les lettres N, O, P, Q, R.

Samedi 31 mai : les lettres S à Z.

La distribution des feuilles de pain aura lieu en échange du coupon n° 1 de juin.

Les feuilles de matières diverses seront délivrées en échange du coupon n° 6 de juin.

BONS D'ACHAT DE CHAUSSURES

La liste des bénéficiaires des bons d'achat de chaussures (mois de mai) est affichée sur un des piliers de la Mairie ainsi qu'au bureau de la carte d'alimentation. Les intéressés sont invités à venir retirer leur bon à la Mairie 3e étage de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures 30 et dans l'ordre suivant :

Samedi 24 mai : personnes dont le nom commence par les lettres A et B ; lundi 26 mai : lettres C et D ; mardi 27 mai : lettres E, F, G, H, I et J ; mercredi 28 mai : lettres K, L, M, N ; jeudi 29 mai : lettres O, P, Q, R et S ; vendredi 30 mai : lettres de T à Z.

Passé le 10 juin, tous les bons d'achat non retirés seront annulés.

Inscription des consommateurs chez les bouchers et charcutiers

A partir du 1er juin, les bouchers et charcutiers ne devront servir que les clients qui se seront fait inscrire chez eux. Cette inscription est obligatoire et les consommateurs devront donc se faire inscrire chez leur fournisseur habituel avant le 31 mai 1941.

Aux maitres-artisans

La Chambre des Métiers du Lot, 18, rue Brives à Cahors, rappelle que, comme suite aux instructions de M. le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, elle procède actuellement au recensement de tous les maîtres-artisans qui doivent remplir, à cet effet, un questionnaire destiné aux Bureaux artisanaux des Matières nouvellement créés.

Il est précisé, à ce sujet, que l'envoi de ce questionnaire ne dispense nullement les maitres-artisans de répondre à ceux des Comités d'Organisation correspondant aux métiers qu'ils exercent.

Le Bureau artisanal des Matières est à la disposition des maitres-artisans qui n'auraient pas été touchés directement par le Comité d'Organisation, pour leur indiquer celui ou ceux dont ils dépendent, et pour leur faciliter l'établissement des réponses à ces questionnaires.

Prix des chevreaux

Par arrêté interministériel en date du 28 avril 1941, le prix des chevreaux à la production a été fixé à 11 francs le kg. poids vif.

Les Maisons d'Horlogerie-Bijouterie **BOUYSSOU et MANDELLI** informent leurs clients que leurs magasins seront fermés, jusqu'à nouvel ordre, le *lundi* et *vendredi* de chaque semaine.

CAHORS

SOIREE RECREATIVE

Le grand succès de la soirée donnée par la J.O.C., la joyeuse ardeur de ses organisateurs, des jeunes artistes et aussi l'atmosphère amicale créée par un public vibrant valent qu'on en parle même tardivement.

« Bonne soirée » avait souhaité au début le « parleur » au public — nous ne voulons pas dire le « speaker » — et ce fut en effet une bonne soirée pour tous dans la confiance et dans la volonté unanime de surmonter, comme le recommande le Maréchal, toute dépression de cœur et d'esprit.

Programme abondant, varié et d'excellente tenue. Une pièce en trois actes, *De l'ombre à la lumière*, nuancée, délicate, bien mise en scène et parfaitement rendue par de charmantes jeunes artistes : Mesdemoiselles Marie-Louise Lacoste, Suzanne Hugon, Raymonde Daubet, Pierrette Caussanel, Renée Cambar, Jeanne Périé et Augusta Clary. Vivement intéressé, le public les remercia de leurs efforts et de leur mérite par de chaleureux applaudissements.

Il fut très amusé par un savoureux dialogue en patois parfaitement dit par M. Norbert Lagane et Mlle Gaby Cabanes qui donne, aux rires des spectateurs, une leçon bien méritée à son soupirant maladroit.

Mlle Pierrette Caussanel chanta en perfection la délicieuse « Sérénade » de Schubert, qu'elle dut bisser. Et Mlle Paulette Lorcery remporta le même et égal succès avec la romance de *Mignon*.

Un vibrant et beau chœur, très applaudi, entonné par les Jocistes, ouvrait la deuxième partie.

Dans une saynète jociste, *Yvonne apprentie*, Mesdemoiselles Suzie Bagel, Christiane Dubruel, Lucienne Cayrac, Suzanne Fabre, Marcelle Gonzalès, Lili Couderc et Marcelle Fizame rivalisèrent de talent.

De même, MM. Albert Dols, Georges Quenesson, Jean Boué, Maurice Tallut et Camille Millereux prouvèrent par leur exemple que chez les Jocistes, les jeunes garçons ont autant de talent que les jeunes filles.

Enfin dans *Cœurs de bûcherons*, MM. Guy Bagel, Georges Salgues, Louis Malvy, Roger Salgues, Yves Amat, Gaby Garcia, Marcel Vailles et Raymond Selles surent émouvoir le public conquis par la vérité et la sincérité de leur interprétation.

Il serait injuste d'oublier la part importante tenue par un excellent orchestre de J.O.C., ainsi que par les charmantes danseuses qui clturèrent la soirée par une note de grâce et d'élégance.

Inutile de dire que la salle était bondée de spectateurs qui se retirèrent enchantés de la très bonne soirée qu'ils venaient de passer.

ETAT-CIVIL

du 16 au 23 mai 1941

Naissances

Jimbert Yves, rue Wilson.
Contios Alain, 10, rue St-Barthélémy.
Roman Roger, route de Paris.
Layrisse Annie, rue Wilson.
Da Pozzo Angèle, rue Wilson.
Milhau Lucienne, rue Wilson.
Barrot Christiane, rue Wilson.
Séval Paul, rue Wilson.
Ghesquière Gabrielle, rue Wilson.
Cammas Pierrette, rue Wilson.
Bouloumié Bernard, 36, rue Wilson.
Andrieu Eliette, rue Wilson.
Capy Pierrette, rue Wilson.
Letord Paul, rue Wilson.

Publications de mariages

Jontes Otto, chauffeur, et Cazelle Françoise, s.p., à Cahors.
La Marca Valentino, diplômé H.E.C., et Rouget Denise, s.p. à Cahors.

Décès

Ficher Marie, Vve Schmit, s.p., 75 ans, rue des Cadourques.
Delpech Jean, s.p., 61 ans, bd Gambetta.
David Marie, Vve Boyer, s.p., 77 ans, rue Wilson, 38.
Poumarède Joseph, garçon de pharmacie, 23 ans, rue Wilson.
Ausset Marie, Vve Jordanet, s.p., 81 ans, à Laparra.
Rouffié Louis, cultivateur, 67 ans, route de Lalbenque.
Redoulès Marie, Vve Lagarde, s.p., 67 ans, rue F.-Suisse.
Barancy Gabrielle, Vve Nadal, s.p., 88 ans, rue Wilson.

Commencement d'incendie

Mardi, vers 17 heures, la sirène municipale signalait qu'un incendie venait d'éclater. Le feu s'était déclaré dans les Huileries du Quercy, situées à La Beyne, route de Toulouse. Mais la direction et le personnel de l'usine réussirent à écarter tout danger. Le feu avait été communiqué à la toiture d'un des bâtiments par le tuyau d'une chaudière. Les dégâts sont peu importants.

Autorisation de circuler

Avis. — De nombreuses autorisations de circuler n'ont pas encore été retirées au Commissariat de police. Les intéressés sont prévenus que toute autorisation non retirée, le 1er juin, sera renvoyée à la Préfecture.

INFORMATIONS

LA SYRIE SERA DEFENDUE

Le général Dentz a assisté à Beyrouth à la conférence de presse ; il s'est entretenu amicalement avec les journalistes et les correspondants locaux de la situation en Syrie à la suite des récents événements.

Le Haut Commissaire a de nouveau affirmé sa volonté de s'opposer à toute agression dirigée contre les Etats du Levant et dit une nouvelle fois que la France n'avait aucune intention agressive à l'égard de la Grande-Bretagne.

Il s'est intéressé ensuite longuement aux questions du ravitaillement qui restent au premier plan de l'attention populaire.

La correspondance entre les deux zones

Le Secrétariat d'Etat aux Communications, secrétariat général des P.T.T., communique :

Les récents communiqués concernant la correspondance entre les deux zones ayant été différemment interprétés, il est précisé que, d'après les accords intervenus le 7 mai entre les autorités occupantes et le gouvernement français, les cartes postales ordinaires, ne comportant aucune illustration photographique ou autre, sont désormais admises pour la correspondance entre la zone occupée et la zone non occupée. Ces cartes sont en vente au prix de 80 centimes dans tous les bureaux de poste.

Le recto, sur lequel est imprimée la figurine d'affranchissement, doit porter les adresses du destinataire et de l'expéditeur. Le verso, qui ne comporte plus de lignes imprimées, est réservé à la correspondance. Celle-ci n'est plus astreinte à être uniquement familiale. Elle doit être ecrite très lisiblement, en français ou en allemand, à l'exclusion de toute autre langue. Aucun timbre ne doit être collé sur la carte.

EN PEU DE MOTS...

— M. Gabriel Péri, ex-député communiste, ancien vice-président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, a été arrêté à Paris, sous l'inculpation de propagande communiste.

— Mlle Marguerite Bouilhon, assistante sociale, âgée de 21 ans, originaire des Ardennes, conseillère municipale de Ruelle, est, vraisemblablement, la plus jeune conseillère municipale de France.

— On annonce la mort au village de Pontat, à l'âge de 83 ans, de M. Louis Colas, fabricant de pâtes de papier, qui fut le premier à introduire l'alfa en France pour la fabrication des papiers.

— L'Académie de Médecine a élu, par 54 voix sur 74, un nouveau membre : M. Mathieu, professeur à la Faculté de médecine, l'un des chirurgiens les plus réputés de Paris.

— 56 officiers et soldats « gaullistes » ont comparu devant le tribunal militaire de la 13e division. 7 ont été condamnés à la peine de mort ; 8 aux travaux forcés à perpétuité, et les autres à 10 ans de la même peine.

— Des pêcheurs de l'Extrême-Orient soviétique ont capturé un spécimen fort rare de baleine dite « baleine bleue ». L'animal qui mesure 22 mètres, pèse 90 tonnes.

Nos Echos

Oh ! surprise !

Chez un de nos bons confrères régionaux, ces jours-ci, nous lisions avec une surprise très intéressée le savant compte rendu du récent concert Nouyrit. Ce qui nous étonnait n'était pas la compétence musicale du chroniqueur depuis longtemps connue et reconnue. Non, c'est le titre, le beau titre, sous lequel elle était publiée et qui disait ceci : « *Concert du Conservatoire municipal de Cahors* » !

Cela nous fit comme un petit choc ! Eh ! quoi, un Conservatoire municipal à Cahors ? Voilà de l'inédit !

Nous nous sentions tout de même un peu humiliés d'apprendre ainsi qu'une telle organisation pût exister à Cahors sans que nous l'ayons jamais vue ni entendue ! Entendue surtout ! Car enfin, c'est la raison d'être d'un Conservatoire musical de faire un certain bruit, plus ou moins bien harmonisé, qui signale son existence à tout le monde, excepté aux sourds dont nous ne sommes pas !

Nous avons voulu « éclaircir ce mystère », comme disent nos confrères du reportage. Et, renseignements pris, nous avons eu la satisfaction de savoir que ce n'est pas nous qui étions « mal informés » et le regret de savoir qu'aucun Conservatoire municipal n'était spontanément né dans la bonne cité cadurcienne.

Certes, Cahors a produit, outre le Maître Philippe Gaubert, des musiciens de talent comme le prouvent les belles séances généreusement données par M. Nouyrit, auquel il faut rendre tout le mérite des satisfactions artistiques que nous lui devons ainsi qu'à ses excellents collaborateurs et collaboratrices.

Pourquoi me dire ça ?

Un lecteur m'écrit, à propos de mes observations sur le décor qui a servi ou desservi la représentation de Mireille, que j'ai tort d'être « si sévère » pour ces artistes qui « font de leur mieux ». Pardon, je n'ai parlé des artistes que pour rendre hommage à leur talent et à l'habileté avec laquelle ils tirent parti des moyens médiocres mis à leur disposition.

Ce n'est pas qu'ils fussent eux-mêmes sans reproche. Ainsi, je peux assurer mon lecteur que je n'ai jamais vu de Mireille blonde et qu'on ne se « platinait » pas les cheveux en Provence au temps de Mistral. Je peux assurer aussi la charmante artiste qui jouait Mireille l'autre soir que lorsque les « magnanarelles » vont sur les mûriers cueillir les feuilles dont elles couvriront les rayons des « magnaneraies » où sont les vers à soie, eh ! bien, elles ne sont pas chaussées de fins souliers à talons hauts ; elles n'ont pas les jambes « gantées » de bas de soie et elles ne portent pas de mignons tabliers brodés à dentelles !

Dans cette toilette, elles ne pourraient ni monter en croupe des « gardians » sur les petits chevaux de Camargue, ni assister aux ferrades, ni même danser la farandole. Encore moins monter sur les arbres !

Leur costume est plus simple, ce qui ne l'empêche pas d'être plus joli !

CONFERENCE REGIONALISTE

Aujourd'hui, samedi, 24 mai, à 15 heures, dans la salle du Conseil Général de la Préfecture, M. de Palaminy fera une conférence sur la « région de Toulouse ». M. de Palaminy est un des membres les plus compétents de l'Association régionaliste qu'il préside à Toulouse. Sous la présidence de M. le Préfet, il exposera la question devant les membres de la commission de propagande régionaliste du Lot, les membres du bureau de la Société des Etudes du Lot, des groupements économiques et les chefs de service des différentes administrations.

POUR NOS PRISONNIERS

La troupe « Paris-Jeunesse » qui vient de remporter de brillants succès dans diverses villes du Lot, se présentera devant le public de Cahors, dimanche 25 mai, à 20 h. 30 au Théâtre municipal. Au programme de jeunes et talentueux chanteurs, d'excellents acteurs dans trois amusantes et spirituelles comédies de Georges Courteline et l'endiablé Jazz de « Paris-Jeunesse » dans ses fantaisies. Les spectateurs sont assurés de passer une agréable soirée. Ajoutons que le bénéfice de cette soirée est réservé aux prisonniers de guerre.

Groupement interprofessionnel laitier

Par décret du ministre de l'Agriculture, sur les propositions des groupements professionnels laitiers du Lot, sont nommés membres du Comité de Gestion du Groupement interprofessionnel Laitier de Cahors, en remplacement de MM. Marsaud et Verdon : MM. Maratuech, négociant en fromages à Cahors ; Maury, président de la Laiterie coopérative de St-Sozy.

PALAIS DES FETES

Samedi 24, dimanche 25 mai, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Harry Baur, Victor Francen, Annie Ducaux dans

L'HOMME DU NIGER

une formidable réalisation qui fait honneur au Cinéma français.

En 1re partie : **Vers le Hoggar** (documentaire).

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 mai et le lundi 26 mai, jusqu'à midi, par la Pharmacie ORLIAC.

Le Docteur FABRE, de retour de captivité, reprend sa clientèle à son nouveau domicile, 5, Cours de la Chartreuse.

EDEN

Samedi 24 et dimanche 25 mai 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Une charmante et spirituelle comédie

HAUT COMME TROIS POMMES

avec Madeleine Guitty, Raymond Cordy, Roland Toutain, Jean Tissier, Sinoël, Pierre Etchepare et Robert Goupil.

En complément : **Rôle imprévu,** comédie.

Les Sports

La finale du 18 mai à Cahors

Grande foule dimanche pour les deux matches de finale. Nombreuses personnalités assistaient à cette manifestation d'unité nationale.

D'abord la Coupe du Quercy de basket-ball, réservée aux équipes rurales du Lot, qui dans les mois précédents s'étaient opposées à leurs concurrentes scolaires et post-scolaires. Payrac et Sauzet, finalistes de la Coupe, firent une excellente démonstration d'un jeu technique et cohérent. Payrac enleva la décision, grâce à son esprit d'équipe et reçut des mains de M. le Chef de Cabinet la Coupe convoitée.

Puis, le grand match après le salut aux couleurs. L'équipe de la Haute-Vienne, champion du Limousin, dispute la Coupe de Foot-ball Association de l'U.F.O.L.E.P. pour la zone libre à une sélection de l'Albigeois où le Tarn domine. Tout de suite les Limousins, quoique moins athlétiques dans l'ensemble, paraissent s'imposer; leurs passes aboutissent mieux, le groupe joue plus serré, donne l'impression d'une organisation plus complète. A la mi-temps la Haute-Vienne domine et mène par 2 à 0. Après les citrons l'attaque albigeoise se précise ; une erreur de la défense limousine permet à ceux de Gaillac de marquer leur premier but ; score : 2 à 2. La Haute-Vienne se reprend, l'avantage ne demeure pas longtemps au Tarn ; un joli but accentue la position limousine, encore renforcée par un quatrième, puis un cinquième but. La fin est sifflée sur ce score en faveur du Limousin. La Coupe ira donc à Limoges.

A l'issue de la rencontre un vin d'honneur rassemblait au Tivoli les autorités locales, les dirigeants cadurciens et les deux équipes, et nous croyons savoir que la rencontre du 18 mai aura des lendemains et que Limousins et Albigeois séduits par notre cité et l'esprit sportif de ses habitants, retourneront à Cahors. Ce sera l'occasion de compétitions d'un intérêt certain dont nous aurons l'occasion de reparler la saison prochaine.

RUGBY-ASSOCIATION

Malgré le peu de propagande fait pour la rencontre des deux équipes premières du Stade et malgré le temps incertain, il y eut un peu de monde à l'île de Cabessut pour assister au match qui mit aux prises, le jeudi de l'Ascension, l'équipe I de foot-ball contre l'équipe I de rugby.

Si en foot-ball les rugbygers furent dominés, ils prirent leur revanche pendant la mi-temps du ballon ovale.

La réunion comprenait également un peu d'athlétisme : relais 800, 400, 200, 100 et javelot. Les deux épreuves furent gagnées par les athlètes du Stade.

Et soulignons un beau geste qui fera plaisir à la population cadurcienne : une somme de cent francs sera remise à la famille de chacun des joueurs stadistes actuellement prisonniers afin de leur envoyer un colis. Ce geste de camaraderie montrera à ceux qui souffrent derrière les barbelés que les joueurs du Stade Cadurcien ne les oublient pas...

Et merci encore aux spectateurs dont la présence a permis d'apporter quelques douceurs à ceux que nous espérons revoir bientôt parmi nous.

Arrondissement de Cahors

Catus

Soirée. — La soirée, au profit de nos prisonniers qui eut lieu le 18 mai à 20 heures, fut en tous points réussie. Les dirigeants, qui eurent cette excellente idée, peuvent être satisfaits, car de l'avis de tous on ne pouvait mieux faire.

En effet, enfants, jeunes filles, jeunes gens, hommes mûrs dirent avec brio et talent leur chant, leur pièce ou leur poésie.

Les décors étaient parfaits et le piano tenu magistralement par M. Georges Wandernotte, réfugié de Valenciennes, procura la satisfaction d'entendre de beaux morceaux qui furent plusieurs fois bissés.

M. Pédelmas, Président de la Légion, par un discours vibrant et plein de cœur, dit en quelques phrases ce qu'il attendait de ses chers Légionnaires et leur donna quelques bons conseils. M. Marcenac, notre si sympathique percepteur, mutilé de guerre, chef des Légionnaires du canton de Catus, répondit au Président Pédelmas et l'assura de son dévouement ainsi que de celui de la Légion.

La soirée eut un tel succès que ceux qui la dirigèrent durent refuser du monde. Aussi a-t-on décidé de donner dimanche 25 mai en matinée à 16 heures (heure légale), 14 heures (heure solaire), une nouvelle représentation, toujours au profit de nos chers prisonniers.

La recette avec la vente des programmes atteignit la somme de 4.500 francs.

Nous ne regrettons qu'une chose : c'est que ceux qui ont été les pionniers et les dirigeants si dévoués de cette si belle soirée ne nous permettent pas de citer leurs noms, et c'est vraiment dommage.

Naissance. — M. et Mme Baldy, propriétaires au Pech-del-Bras (Catus), viennent d'hériter d'un beau petit Michel, leur premier enfant.

Sincères félicitations.

Montcuq

Succès universitaire. — Nous avons été très heureux de relever sur la liste des candidates admises au concours des bourses 2e série le nom de Mlle Georgette Ruamps, élève du Cours Complémentaire de Montcuq. Nous adressons à la jeune lauréate et à sa famille nos plus sincères félicitations et surtout à ses dévouées maîtresses.

Lalbenque

Pour nos prisonniers. — Dimanche la Société sportive de Lalbenque avait organisé un match de foot-ball association au bénéfice des prisonniers de guerre.

La jeune équipe de Belfort-du-Quercy prêtait son concours. La bonne volonté des joueurs et des dirigeants fut bien récompensée, le public fut généreux, la quête rapporta la somme de 240 fr. qui sera versée aux familles de nos neuf camarades captifs. Somme minime, certes, mais offerte de bon cœur.

Dimanche 25 courant notre équipe se déplacera à Cieurac pour jouer un match au bénéfice des prisonniers de cette localité.

Nuzéjouls

Examen des bourses. — La jeune Miquel Janine, élève de notre école de filles, vient d'être admissible à l'examen des bourses de l'enseignement secondaire 1re série. Cette élève s'était toujours révélée travailleuse acharnée et infatigable. Aussi nous applaudissons, sans réserve, à son succès, juste réompense de ses mérites. A la jeune lauréate et à sa maîtresse toutes nos félicitations.

Douelle

Carnet de deuil. — Avec peine nous avons appris le décès de notre excellent compatriote, M. Elie Arnaudet, âgé de 64 ans, propriétaire de l'hôtel et du café du Lot. Aux obsèques assistait la plus grande partie de notre population.

A sa veuve, à son fils, à ses belles-filles, à ses petits-enfants ainsi qu'à tous les autres parents du regretté défunt, nous adressons l'expression de nos émues condoléances.

Montgesty

Soirée récréative. — La soirée récréative donnée le 17 mai par « les Compagnons de France », de passage dans notre commune, a été des plus réussies.

Un ouragan importun, qui s'est déclenché vers la fin de l'après-midi, ne les a pas découragés, aussi la Providence leur a-t-elle donné raison en faisant cesser l'orage et la panne d'électricité qui auraient pu compromettre le succès de leurs efforts.

C'est donc devant une salle comble que M. Roussel, chef de Compagnie, a ouvert la séance par une émouvante causerie exhortant les Jeunes à « s'Unir pour Servir », selon la devise choisie par les Compagnons. Ensuite se sont déroulés les divers numéros de la représentation : des chants régionaux alternant avec des scénettes pleines d'humour ont vivement intéressé le public. « Une page de l'Histoire de France » a été particulièrement applaudie.

La soirée s'est enfin terminée aux accents de *la Marseillaise* repris à l'unisson.

Nous remercions ces jeunes Compagnons pour l'agréable moment qu'ils nous ont fait passer et rendons hommage à notre grand chef le Maréchal Pétain auquel en revient l'heureuse initiative.

Sport. — Dimanche 18 mai a eu lieu sur le terrain de St-Germain la revanche du match St-Germain-Montgesty qui s'était disputé dans notre commune le 4 mai.

La partie a été des plus acharnée et la fin fut sifflée sur un match nul dont le score fut 3 buts à 3.

Félicitations aux joueurs qui terminent vraiment bien la saison de foot-ball.

Puy-l'Evêque

Naissance. — Un beau garçon prénommé Michel-Philippe, leur quatrième enfant, est né chez les époux Francoual-Molinié. Nos félicitations aux parents dont le père est le sympathique gendarme de notre brigade.

Publication de mariage. — Entre M. Cure Simon-Louis, cultivateur à Puy-l'Evêque, et Mlle Maury Irène-Noémie, sans profession, à Lherm (Lot). Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Succès scolaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que Mlle Jeaufreau Gabrielle, élève de notre école communale, vient de passer brillamment l'examen des bourses des lycées 1re série secondaire. Elle a été classée n° 2. A cette brillante élève et à son excellente maîtresse Mme Soulié nous adressons nos bien vives félicitations. — G. M.

Fête de Jeanne d'Arc. — Puy-l'Evêque a célébré avec un éclat tout particulier la fête de Jeanne d'Arc. Les délégués du Conseil municipal, les membres du bureau de la Légion accompagnés de nombreux Légionnaires des deux guerres, le groupe de la J.A.C. et la jeunesse des Ecoles se sont rassemblés sur la place de la Mairie.

M. Labarthe, Légionnaire de 1939, a sonné « Au Drapeau » pendant que l'emblème était hissé au sommet de la tour, et aussitôt le groupe des jeunes a entonné *la Marseillaise*.

Après cette courte cérémonie, les assistants formèrent un cortège précédé de M. Caumont, notre nouveau doyen, entouré de MM. Rouma, maire, et Gipoulou, adjoint, qui se rendit au Monument aux Morts où la J.A.C. déposa une magnifique gerbe. La traditionnelle minute de silence fut observée et la jeunesse entonna à nouveau « La Marseillaise ».

M. le Capitaine du parc automobile déposa à son tour une gerbe au nom des démobilisés.

Le cortège se rendit ensuite à l'église pour assister à une messe chantée au cours de laquelle M. Caumont, dans un sermon d'une haute portée, fit l'apologie de la Sainte, rappela le malheureux sort de la France en 1431 si comparable au sort actuel, fit appel à toutes les bonnes volontés et au patriotisme de tous pour suivre et aider le Maréchal Pétain dans son œuvre de redressement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La carte des combattants. — Les camarades combattants des deux guerres peuvent d'ores et déjà retirer leurs cartes chez M. Masbou, membre du bureau, boulevard du Colonel-Teullié, à Figeac.

Huile et graisse pour les machines agricoles. — A partir du 1er juin, un contingent destiné spécialement aux machines de récolte, de fourrage et de céréales, et aux chariots agricoles (tombereaux, charrettes), sera réparti mensuellement par les soins du service du génie rural.

En vue de la préparation des attributions tous les propriétaires agriculteurs sont priés de déclarer à la mairie le matériel qu'ils possèdent, soit : faucheuses, rateaux, faneuses, moissonneuses, tombereaux, charrettes.

La distribution des lubrifiants sera réservée aux seuls propriétaires ayant déclaré leur matériel.

Obsèques. — Lundi 19 mai, dans la matinée, ont eu lieu les obsèques de M. Gabriel Séguy, 68 ans, beau-frère de M. Joseph Loubet, sénateur, maire de notre ville.

Dans le long cortège, où figuraient la municipalité, les administrations diverses de la ville, nous avons relevé la présence de M. Deleau, sous-préfet, et celle de toutes les autorités figeacoises.

A ces très nombreux témoignages de sympathie nous nous permettons d'ajouter nos bien vifs sentiments de condoléances aux familles Séguy, Loubet, Longpuech et Pezet, touchées par ce grand deuil.

Trouvaille. — M. Léonce Bordes, maréchal des logis chef des brigades de Figeac, a trouvé dans la soirée du 18 mai une somme assez importante qu'il tient à la gendarmerie à la disposition du perdant.

Corn

Pour nos prisonniers. — Devant le succès remporté par la séance récréative donnée dimanche dernier au profit des prisonniers de guerre de la commune et à laquelle ont assisté plus de 400 personnes, « les Anciens Elèves et Amis de l'Ecole », organisateurs de ce spectacle, ont décidé de donner une deuxième représentation. Elle aura lieu le dimanche 25 mai, dans la cour de l'école. Venez nombreux y assister. Vous contribuerez ainsi au soulagement du sort de nos prisonniers ; vous vous divertirez. La séance commencera à 16 heures.

Marcilhac

Nécrologie. — Nous avons le regret d'enregistrer le décès de Mme Elisa Rougeyrolles, âgée de 67 ans. Sa mort survient trois mois après celle de son mari.

La défunte laisse le souvenir d'une femme de bien. Son fils aura la douleur d'apprendre, en captivité, le décès de son père et de sa mère.

Aux deux filles, Mlle Maria Rougeyrolles et Mme Berthe Doucet, nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Cinéma Rex. — Dimanche 25 mai, en matinée à 15 h., soirée à 21 h., Paulette Dubost, Roland Toutain, Charpin, Aimos, Carette dans un film très gai : « Le Paradis des Voleurs ». En complément : « Zone interdite ».

Vaccination. — Samedi 24 mai aura lieu, à la mairie de notre ville, une séance de vaccination pour les enfants âgés de 1 an et 11 ans. Le médecin vaccinateur sera présent de 10 heures à 12 heures.

Passage de troupes. — Du 26 mai au 28 mai inclus un détachement du 8e régiment de dragons venant du Camp de La Courtine séjournera dans notre ville ; il est composé de 3 officiers, 18 sous-officiers et 60 soldats.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Une automobile dans un pré. — Le jour de la foire de Salviac le 20 mai, une automobile conduite intérieure, conduite par un commerçant de la Dordogne, a capoté à Cousty à 2 km. de Salviac et s'est renversée dans le pré en amont du moulin de Vinaigre après avoir franchi le parapet de la route nationale. Le conducteur est sorti indemne de l'accident, mais la voiture a des dégâts matériels importants.

MESSE D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve Pierre FOURGOUS;
Les familles MARCENAC, MÈGES et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera célébrée le vendredi 30 mai, à 7 heures, en l'Eglise St-Urcisse, pour le repos de l'âme de

Monsieur Pierre FOURGOUS

AVIS DE DECES

Monsieur Charles SANDMAYER, Industriel à Sarreguemines (Moselle) ;
Madame et Monsieur René LABROUSSE, Directeur de la Banque de France à Cahors, et leurs fils ;
Madame SCHELLHORN née SANDMAYER et son fils ;
Madame et Monsieur BAUMANN, Industriel à Sarreguemines (Moselle), et leur fille ;
Le Docteur et Madame SCHOEPFER à Saverne (Alsace) et leurs enfants ;
Le Docteur et Madame CUNEGEL, à Molsheim (Alsace) ;
Madame et Monsieur GELIN, Président du Tribunal de St-Jean-de-Maurienne ;
Les familles SANDMAYER, LABROUSSE, SCHELLHORN, BAUMANN, SCHOEPFER, CUNEGEL et GELIN ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame SANDMAYER
née SCHOEPFER

leur épouse, mère, grand'mère, sœur, tante, pieusement décédée, à l'âge de 75 ans, le 14 mai 1941, en Lorraine.

AVIS DE DECES

Monsieur Soliman NADAL ; les familles BONZON, BARANCY-MOUCHAN, GAGNEBÉ, BREIL ont la douleur de vous faire part de la mort de

Madame Jean BARANCY
Membre de la Société des Gens de Lettres
née Gabrielle BARANCY
Veuve de Victor NADAL

pieusement décédée à l'Hôpital de Cahors dans sa 89e année.

Les obsèques auront lieu dimanche à 15 heures précises (heure légale).
Réunion : Chapelle de l'Hôpital, rue Wilson.

AVIS DE DECES

Monsieur MOINE, Madame MOINE et leur fille Simone ;
Monsieur et Madame OURMIÈRES et leur fils Jacques ;
Monsieur et Madame MOINE André et leurs enfants ;
leurs parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Veuve MOINE

décédée le 23 mai 1941 dans sa 87e année.

La levée du corps aura lieu à Cahors le samedi 24 mai à 17 heures. Réunion maison mortuaire, 4, rue Foch, à 16 h. 45.

« Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort. »
Jésus.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

ETUDE DE Me L. DARNIS

Docteur en Droit
Notaire à Saint-Céré (Lot)

Suivant acte reçu par Maître DARNIS, Notaire à Saint-Céré (Lot), le vingt-un avril mil neuf cent quarante-un, enregistré à Saint-Céré le vingt-six avril mil neuf cent quarante-un, folio 49, n° 219, Monsieur Arthur CAYREL et Madame Marie ARNAUD, son épouse, demeurant à Saint-Céré, ont vendu à Monsieur Géraud CRUÈGHE, négociant, demeurant à Saint-Céré, le fonds de commerce d'hôtel-café-restaurant qu'ils exploitaient à Saint-Céré, rue Faidherbe et rue Pierre-Benoit, connu sous le nom de Café de la Poste et au Chapon fin, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, la licence et le matériel garnissant le fonds.

La publication de cette vente a été faite au *Bulletin Officiel* des ventes de fonds de commerce numéro du dix mai mil neuf cent quarante-un.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à Saint-Céré, en l'étude de Maître DARNIS, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
L. DARNIS, *Notaire.*

PETITES ANNONCES

LIENS ET CORDELETTES « ALFA » pour gerbes et usages divers. Vente en gros, LAMBERT, grains, Cahors.

■

ON DEMANDE **jeune fille,** de 16 à 20 ans, présentant bien, désirant bonne situation. S'adr. : Maison Popovitch, Cahors.

■

MACHINES A COUDRE
SINGER
VENTE — ECHANGE
REPARATIONS — ACCESSOIRES
S'adresser : M. BONAURE, 24, rue Clemenceau, CAHORS.

■

ON DEMANDE à acheter un **bon tombereau,** 1 mètre cube. S'adresser : 56, Route de Toulouse, à Cahors. Téléphone 226.

■

La MAISON MARIE-ANTOINETTE *a le plaisir de faire connaître à son aimable clientèle l'ouverture, le* **31 mai**, *d'un magasin de confection pour dames et sur mesure, 7, rue Nationale* (Ancienne Maison Boissy)
La MAISON MARIE-ANTOINETTE *se tient toujours à la disposition de ses clientes, 23, rue Foch* (derrière la Cathédrale), *pour toute la fourrure.*

■

RECHERCHONS machines outils, très bon état pour atelier mécanique. Offres : HAVAS, n° 0694, TOULOUSE.

■

APPRENTIE coiffeuse, 14-15 ans, présentée par ses parents, est demandée salon de coiffure NINY et ROGER, 5, rue Wilson.

■

A LOUER à Salviac, **deux beaux appartements** indépendants, meublés, dans maison de campagne ensoleillée et agréable. Eau, électricité. S'adresser : ARMAND, greffier, Salviac.

■

LESSIVE, qualité supérieure, cherche **représentants** départementaux sérieux désirant affaire à suivre, introduits épiciers, droguistes. Faire offres HAVAS, Limoges, n° 0.663 E.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. **Auguste Vincent,** 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble,** qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. 248
Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral corbeilles croix, etc... gerbes, coussins
Couronnes et tous articles funéraires modèles exclusifs cierges

COMMUNE DE COURS

Projet de reconnaissance du chemin rural du Bout de la Côte

Art. 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cours, resteront déposées pendant dix jours, du 13 mai 1941 au 22 mai 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 2. — A l'expiration de ce délai et pendant trois jours qui suivront, M. Périé, maire de Francoulès, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Le Maire.

VENDRE ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44
SANS SPÉCULATION
SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Etude de Maître Pierre BERTRANDY, Licencié en Droit, Avoué à FIGEAC (Lot)
Successeur de Maîtres Malrieu, Loubel et Nuville

VENTE SUR LICITATION

de divers immeubles bâtis et non bâtis

situés sur la Commune de BÉDUER (Lot)

ADJUDICATION fixée au MERCREDI ONZE JUIN MIL NEUF CENT QUARANTE-UN, à quatorze heures, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution de deux jugements rendus contradictoirement entre parties par le Tribunal civil de première instance de Figeac, le vingt-huit août mil neuf cent quarante et le vingt-six février mil neuf cent quarante et un, enregistrés et signifiés,

Il sera procédé le mercredi onze juin mil neuf cent quarante et un, à quatorze heures, au Palais de Justice de Figeac, par devant Monsieur CARRAYROU, Juge à ces fins commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de Monsieur Louis BOUSCASSE et de Madame Marie VERGNES, quand vivaient mariés, propriétaires-cultivateurs, domiciliés ensemble à La Bouscassie, commune de Béduer, où ils sont décédés, savoir : le mari le vingt-huit février mil neuf cent vingt-sept, et la femme le onze janvier mil neuf cent trente-neuf, ainsi que de toute communauté pouvant s'y rattacher.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Lœtitia BOUSCASSE, sans profession, et de Monsieur Louis CARRIÉ, propriétaire-agriculteur, son mari, qui l'autorise, domiciliés ensemble à Péligry, commune de Lissac ;

Licitants, ayant Me BERTRANDY pour avoué.

Elle aura lieu en présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Monsieur Calixte BOUSCASSE, propriétaire-agriculteur, domicilié à Surges, commune de Béduer ;

2° Monsieur Alphonse BOUSCASSE, propriétaire-agriculteur, domicilié à Pech Rougié, commune de Béduer ;

3° Monsieur Sylvain TARAYRE, notaire honoraire, domicilié à Figeac, pris en qualité de mandataire *ad litem* de Monsieur Franck BOUSCASSE, aliéné, actuellement interné à l'Asile de Leyme, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement du Tribunal civil de Figeac, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent quarante ;

Colicitants, ayant Me FONTANGES pour avoué ;

4° Monsieur Stanislas BOUSCASSE, facteur des postes en retraite, domicilié à Bagnac ;

Autre colicitant ayant Me BERTRANDY pour avoué.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot. — Le premier lot comprendra :

1° Un enclos en nature de maison, sol et patus, four, fournil, grange, puits et terre, sis au lieu dit « Mas de Cavanié », commune de Béduer, paraissant porté à la matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties de ladite commune sous les numéros 1055, 1056p, 1057, 1058, 1059 et 1060, section E, pour une contenance de trente-neuf ares.

La maison est de construction ancienne ; elle se compose d'une cuisine, de deux chambres, avec grenier et cave. Le four et le fournil sont séparés de la maison par une petite langue de terre ; la grange est à quelques mètres de ladite maison avec étables pour animaux au rez-de-chaussée et grenier à fourrages au-dessus, auquel on accède par un portail de plain-pied avec le terrain.

Cet enclos est traversé par un chemin et confronte à la route de Cajarc et à deux chemins.

2° Un immeuble en nature de terre et pré, sis aux lieux dits « Mas de Cavanié » et « Fontieu », paraissant porté au plan cadastral de la commune de Béduer sous les numéros 327, 328p, 328p, 329 et 330, section B, pour une contenance de un hectare soixante-dix-sept ares quarante centiares, dont dix ares en pré, le surplus en terre.

Cet immeuble est séparé de l'enclos ci-dessus par la route de Cajarc, et confronte à ladite route et à deux chemins publics.

Deuxième lot. — Le deuxième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre, sis au lieu dit « Les Bouffies », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 383, section B, pour une contenance de un hectare quatorze ares, et confrontant à chemin de deux côtés.

Troisième lot. — Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de pré, sis au lieu dit « Champ de Vau », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 386p, section B, pour une contenance de dix-huit ares vingt centiares.

Quatrième lot. — Le quatrième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et petit pré sis au lieu dit « Champ de Vau », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 387p, 389, 390, 391 et 392, section B, pour une contenance d'environ cinquante-deux ares vingt-cinq centiares.

Cet immeuble confronte : du Levant à propriété Cavarroc, du Nord à propriété Lapierre, du Sud à propriété Bouyssac, du Couchant à chemin.

Cinquième lot. — Le cinquième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « Fonzille », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 35, section C, pour une contenance de quatre-vingt-un ares cinquante et un centiares, et confrontant à bois de Toulze, de Bouscasse, de Capus et à un autre bois.

Sixième lot. — Le sixième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « Combe Longue », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 1364 p. et 1365 p., section E, pour une contenance de un hectare seize ares quatre-vingt-dix-sept centiares, s'appliquant jusqu'à concurrence de un hectare treize ares soixante-quinze centiares au numéro 1364 p., et de trois ares vingt-deux centiares au numéro 1365 p., environ.

Cet immeuble confronte dans son ensemble avec bois de Lafabrie et de Bouscasse, mur entre ; avec bois de Daynac, mur en partie entre ; avec bois de Tamon, mur entre ; et enfin à chemin public. Ce bois est donc clôturé par des murs, sauf une petite partie.

Septième lot. — Le septième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pâture, sis au lieu dit « Gaillac », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 698 et 710, section E, pour une contenance de un hectare un are, et confrontant à propriétés Lafabrie, Gazeau, Bouscasse, Lapierre et chemin public.

Huitième lot. — Le huitième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « Fontvieille », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1584, section B, pour une contenance de trente-cinq ares vingt centiares. Ce bois aboutit à chemin public.

Neuvième lot. — Le neuvième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre, aujourd'hui friche, sis au lieu dit « Pécheret », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1400, section E, pour une contenance de soixante-neuf ares soixante centiares, confrontant notamment à chemin public.

Dixième lot. — Le dixième lot comprendra :

Un immeuble en nature de friche et bois, sis au lieu dit « Le Fustié », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 1073, 1074 et 1075, section E, pour une contenance de quatre-vingt-sept ares, soixante-dix centiares.

Onzième lot. — Le onzième lot comprendra :

Un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « La Roussille », commune de Béduer, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1509, section B, pour une contenance de vingt-huit ares.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Béduer, canton ouest de Figeac, arrondissement dudit, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver, et tels qu'ils appartiennent aux vendeurs.

La présente vente a été autorisée par Monsieur le Sous-Préfet de Figeac, à la date du vingt-deux avril mil neuf cent quarante et un, sous le numéro 83.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître BERTRANDY, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Figeac, à Figeac, Palais de Justice, boulevard Président-Wilson, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

FRAIS

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais d'adjudication sur première enchère, les frais de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le total des prix de la première adjudication des lots surenchéris et le total des prix de l'adjudication sur surenchère des mêmes lots. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence, entre le total des premiers prix et le total des prix nouveaux, l'excédent des dits frais incombera aux adjudicataires qui en seront tenus en sus de leur prix d'adjudication, et au prorata de ces prix.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en onze lots, composés de la manière sus-indiquée, et sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot, sur la mise à prix de quinze mille francs, ci ..... **15.000 fr.**

Le deuxième lot, sur la mise à prix de six mille francs, ci ..... **6.000 fr.**

Le troisième lot, sur la mise à prix de six cents francs, ci ..... **600 fr.**

Le quatrième lot, sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... **2.000 fr.**

Le cinquième lot, sur la mise à prix de mille quatre cents francs, ci .... **1.400 fr.**

Le sixième lot, sur la mise à prix de mille quatre cents francs, ci .... **1.400 fr.**

Le septième lot, sur la mise à prix de deux mille francs, ci ..... **2.000 fr.**

Le huitième lot, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci **250 fr.**

Le neuvième lot, sur la mise à prix de trois cents francs, ci ..... **300 fr.**

Le dixième lot, sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci ..... **1.500 fr.**

Le onzième lot, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci **250 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, au cas de surenchère du sixième.

NOTA. — Il est rappelé qu'aux termes de la loi du 16 novembre 1940 seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Lot pourront se rendre adjudicataires.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le vingt mai mil neuf cent quarante et un.

P. BERTRANDY, *avoué.*

Pour tous renseignements s'adresser à Maître BERTRANDY, avoué à Figeac, 17, boulevard Président-Wilson, rédacteur du Cahier des charges, qui peut être chargé d'enchérir.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avoué de Figeac.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

CAHORS, IMP. A. COUESLANT